



Ville de Niort
CS 58755

79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

**SERVICE CIVIQUE
CONTRIBUER A LA VALORISATION DES ARCHIVES
MUNICIPALES**

Référence : 2026/service civique

SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES

Presentation :

Le service des archives municipales de Niort a pour missions de conserver et de rendre accessibles les archives de la Ville de Niort. Depuis mars 2025, il est doté d'un portail internet (<https://archives.villeagglo.niort.fr>), en commun avec la Communauté d'Agglomération du Niortais. Ce portail permet la diffusion en ligne de ses inventaires, d'archives numérisées et plus généralement de ressources concernant l'histoire et le patrimoine local, accessible à tous.

Si tu as le goût pour l'histoire et le patrimoine, le sens de la pédagogie, l'envie de transmettre, n'hésite pas à postuler !

Tu contribueras à faire vivre la mémoire commune et promouvoir le patrimoine de la Ville de Niort.

Voici les missions qui te seront confiées :

Missions :

- Participer à la conception, à la mise en oeuvre et à l'animation de visites, de jeux pédagogiques, d'ateliers de découverte pour tous publics, d'actions de valorisation (exposition, site internet ...),
- Participer au projet de collecte et de valorisation de la mémoire des quartiers de Niort,
- Participer à la sélection des documents à numériser et ponctuellement à la numérisation de documents d'archives destinés à faire l'objet d'actions de médiation,
- Participer à l'accueil du public des archives municipales,
- Effectuer des recherches dans les différents fonds d'archives et dans les publications existantes sur les sujets abordés,
- Rédiger des contenus destinés à une diffusion en ligne sur le site des archives (actualités, articles de présentation de documents d'archives, exposition en ligne,

Durée de la mission : 6 à 9 mois

Date de début de la mission : 1er Septembre 2026

Profil :

Conditions :

- avoir entre 18 et 25 ans à la date de début de la mission (30 ans pour les personnes en situation de handicap).
- 24 à 30h/semaine sur 4 jours

Le service civique est ouvert :

- aux jeunes de nationalité française ou ressortissants européens.
- aux jeunes originaires d'autres pays résidant en France depuis plus d'un an sous couvert d'un titre de séjour autorisant un séjour durable.

Profil :

- goût pour l'histoire et le patrimoine,
- bonne capacité de rédaction,
- bon relationnel,
- dynamisme,
- créativité,
- sens de l'organisation.

Remuneration :

Les volontaires seront rémunérés d'une part par l'Etat, via le versement d'une indemnité s'élevant à 504,98€, et d'autre part, la Collectivité lui versera un soutien complémentaire de 114,85€, soit une indemnisation totale de 620€ par mois. De plus, les jeunes bénéficient d'une protection sociale et de formations. L'une théorique, destiné à sensibiliser aux enjeux et

valeurs de la citoyenneté ; l'autre, pratique, consistant à vous former aux premiers secours de niveau 1 (PSC1).

Renseignements :

Auprès de Céline GUILLOTIN, Responsable du service des Archives Municipales (Tél : 05 49 78 77 66)

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative) avant le **10/07/2026** sous la référence : **2026/service civique** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines
Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : drh-candidature@agglo-niort.fr

Par voie postale : M. Le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex